

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Convention d'occupation par le Centre Hospitalier Edouard Toulouse de locaux départementaux sis 39 rue Francis de Pressensé à Marseille (13001)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention avec le Centre Hospitalier Edouard Toulouse portant sur l'occupation à titre gratuit de locaux du Département, situés 39 rue Francis de Pressensé à Marseille (13001).
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, dont un exemplaire est annexé au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles.

Les recettes correspondant aux charges seront inscrites sur les lignes suivantes du budget départemental :

- 74-0202-74788 (10499) en fonctionnement,
- 13-0202-1318 (10267) en investissement.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée